

Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL du 29 avril 2014

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 20h30, en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal LEGAY, Maire de LA FEUILLIE.

Etaient présents :

LEGAY Pascal	CUMONT Chantal	COTTAR Jérôme
OURSEL Nelly	DEVIN René	LEVISTRE Agnès
BIVILLE Jacques	CAUCHY Danielle	
LETELLIER Pascale	DELAMARE Alain	FOURNIER Aurélie
JUGUET François	OLENDEREK Jean-Vincent	AUVRAY Stéphanie

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : FOURNIER Alain

M^{me} FOURNIER Aurélie a été élue secrétaire

1. BIENS COMMUNAUX

a. Proposition achat agri-Indus

Monsieur le Maire informe que suite à l'achat de la propriété située sur les parcelles J207 et J222 par la société AGRI-INDUS, il a été constaté qu'une partie de la société est installée sur la parcelle J223 (en partie).

Cette partie de terrain étant la propriété de la Commune, et permettant l'accès à la partie administrative de l'entreprise, le Conseil Municipal avait délibéré en 2013 pour vendre la parcelle J223 (en partie) au prix de 10 euros le m² et de donner pouvoir à Monsieur le Maire ou son premier adjoint de signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Monsieur le Maire indique que le terrain a été métré par un géomètre et évalué à 35 a 02 ca. Il donne lecture de l'offre de l'entreprise Agri Indus au prix de 15 000 euros l'ensemble.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser monsieur le Maire de négocier le prix du terrain au prix de 15000 euros, plus les frais de bornage.
- de vendre la parcelle J223 (en partie)
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire ou son premier adjoint de signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Votes : Contre : 0 – Pour : 14

2. FINANCE :

a. Affectation de résultats

DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2013

Le Conseil Municipal de la commune de La Feuillie, réuni sous la présidence de Pascal LEGAY, maire

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2013

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT COMPTE ADMINISTRATIF 2012	VIREMENT A LA SF 2013	RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	RESTES A REALISER 2013	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 81 314,69 €		- 344 294,90 €	487 939,74 € 923 071,00 €	435 131,26 €	9 521,67 €
FONCT	94 159,05 €	30 000,00 €	3 832,02 €			67 991,07 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013	67 991,07 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	9 521,66 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	20 478,34 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	37 991,07 €
Total affecté au c/ 1068 :	30 000,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Votes : Contre : 0 – Pour : 14

DU BUDGET COMMUNE 2013

Le Conseil Municipal de la commune de La Feuillie, réuni sous la présidence de Pascal LEGAY, maire

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2013

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT COMPTE ADMINISTRATIF 2012	VIREMENT A LA SF 2013	RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	RESTES A REALISER 2013	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	104 030,97 €		318 090,17 €	2173 250,00 € 1197 834,00 €	- 975 416,00 €	- 553 294,86 €
FONCT	852 737,52 €	500 000,00 €	360 610,78 €			713 348,30 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013	713 348,30 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	553 294,86 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	46 705,14 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	113 348,30 €
Total affecté au c/ 1068 :	600 000,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Votes : Contre : 0 – Pour : 14

b. Vote des taux

Monsieur le Maire rappelle le taux des quatre taxes votées en 2013 :

- Taxe d'habitation : 20.51%
- Taxe foncière bâti : 19.64%
- Taxe foncière non bâti : 44.85%
- Contribution foncière des entreprises : 18.29%

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux pour l'année 2014.

c. Subvention 2014

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de déterminer le montant des subventions attribuées aux associations au titre de l'année 2014.

Il donne lecture des demandes de différentes associations : Anciens Combattants, La Feuillie Cycliste, Comité des Fêtes, Les Feuilles d'or.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- ACPG CATM :	287 €
- UNC AFN :	287 €
- Souvenir Français :	77 €
- Ecole maternelle :	624 €
- Ecole primaire :	2 718 €
- Fanfare municipale :	2 800 €
- Comité des fêtes :	4 733 €
- Feuilles d'Or :	479 €
- DG Boom :	191 €
- Gymnastique Volontaire :	344 €
- Pétanque club :	180 €
- Jeunes sapeurs-pompiers :	1 046 €
- Amicale des sapeurs-pompiers :	535 €
- La Feuillie Cycliste :	1 708 €
- Judo :	324 €
- Fées Orientales :	161 €

d. Réhabilitation Eglise : TERH – avenant

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que concernant la réalisation du lot 1 – Maçonnerie, conclu avec TERH, il a été nécessaire de modifier les prestations initialement prévues au marché (briques supplémentaires à remplacer).

Le montant de la plus-value est de 27 594 € HT et porte le montant total du lot n°1 « Maçonnerie » à 186 038,78 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les modifications apportées au lot n°1 Maçonnerie conclu avec TERH, pour un montant de 27 594 € HT,
- D'approuver le nouveau montant du lot n°8, soit 186 038,78 € HT,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son premier adjoint à signer cet avenant.

Votes : Contre : 0 – Pour : 14

e. Lettre de M. LEFEVRE, acquisition matériel église

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. LEFEVRE pour l'acquisition d'un appareil à cassette pour les offices à l'église afin de remplacer l'ancien cassé et dont la réparation coûterait plus cher qu'un neuf.

M^{me} LEVISTRE propose de voir pour l'achat d'un combi.

M^{me} CAUCHY indique que lecteur cassette proposé paraît cher et obsolète.

M. DEVIN propose de revoir la demande avec M. LEFEVRE.

M. COTTAR demande si ce matériel est fixe. M. BIVILLE lui indique que oui, il se trouve dans la sacristie

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour l'équipement mais de revoir le produit et le prix.

a. BP 2014

Monsieur le Maire présente et explique les budgets 2014 pour l'assainissement et la Commune.

Le Conseil Municipal vote et approuve les budgets.

Votes : Contre : 0 – Pour : 14

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2013 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	61 159,00	0,00	46 273,00	46 273,00	46 273,00
012	Charg. pers. et frais assimilés		0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		61 159,00	0,00	46 273,00	46 273,00	46 273,00
66	Charges financières	30 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements (4)			0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		91 159,00	0,00	61 273,00	61 273,00	61 273,00
023	Virement à la sect ° d'investis. (6)	25 000,00		28 718,00	28 718,00	28 718,00
042	Opérations d'ordre entre section (6)	8 820,00		8 820,00	8 820,00	8 820,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		33 820,00		37 538,00	37 538,00	37 538,00
TOTAL		124 979,00	0,00	98 811,00	98 811,00	98 811,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 98 811,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2013 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes prod fab, prest serv, mar	52 000,00	0,00	52 000,00	52 000,00	52 000,00
74	Subventions d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		52 000,00	0,00	52 000,00	52 000,00	52 000,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (4)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		52 000,00	0,00	52 000,00	52 000,00	52 000,00
042	Opérations d'ordre entre section (6)	8 820,00		8 820,00	8 820,00	8 820,00
043	Op. ordre intérieur de section (6)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		8 820,00		8 820,00	8 820,00	8 820,00
TOTAL		60 820,00	0,00	60 820,00	60 820,00	60 820,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 37 991,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 98 811,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2013 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immo. reçues en affect ou conces		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	93 581,00	0,00	35 558,36	35 558,36	35 558,36
	Total des opérations d'équipement	1 039 444,00	0,00	456 984,64	456 984,64	456 984,64
	Total des dépenses d'équipement	1 133 025,00	0,00	492 543,00	492 543,00	492 543,00
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	27 034,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
18	Compte de liaison (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	27 034,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
4581	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 160 059,00	0,00	517 543,00	517 543,00	517 543,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	8 820,00		8 820,00	8 820,00	8 820,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	8 820,00		8 820,00	8 820,00	8 820,00
	TOTAL	1 168 879,00	0,00	526 363,00	526 363,00	526 363,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

425 610,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

951 973,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2013 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	705 825,00	0,00	338 979,00	338 979,00	338 979,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	440 549,00	0,00	446 456,00	446 456,00	446 456,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immo. reçues en affect ou conces		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 146 374,00	0,00	785 435,00	785 435,00	785 435,00
10	Dotations Fonds divers Réserves	40 000,00	0,00	99 000,00	99 000,00	99 000,00
106	Dotations Fonds divers Réserves (7)	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
18	Compte de liaison (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	70 000,00	0,00	129 000,00	129 000,00	129 000,00
4582	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 216 374,00	0,00	914 435,00	914 435,00	914 435,00
021	Virement de la section de fonct. (4)	25 000,00		28 718,00	28 718,00	28 718,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	8 820,00		8 820,00	8 820,00	8 820,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	33 820,00		37 538,00	37 538,00	37 538,00
	TOTAL	1 250 194,00	0,00	951 973,00	951 973,00	951 973,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

951 973,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2013 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	451 819,00	0,00	521 027,00	521 027,00	521 027,00
012	Charges de personnel	344 900,00	0,00	350 700,00	350 700,00	350 700,00
014	Atténuations de produits	50 125,00	0,00	51 332,00	51 332,00	51 332,00
65	Autres charges gestion courante	149 428,00	0,00	145 428,00	145 428,00	145 428,00
656	Frais de fonct. des grpes d'élus		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		996 272,00	0,00	1 068 487,00	1 068 487,00	1 068 487,00
66	Charges financières	17 220,00	0,00	15 100,00	15 100,00	15 100,00
67	Charges exceptionnelles	605,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (4)			0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct	5 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 019 097,00	0,00	1 088 587,00	1 088 587,00	1 088 587,00
023	Virement à la sect ° d'investis. (5)	500 000,00		223 979,00	223 979,00	223 979,00
042	Opérations d'ordre entre section (5)			0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		500 000,00		223 979,00	223 979,00	223 979,00
TOTAL		1 519 097,00	0,00	1 312 566,00	1 312 566,00	1 312 566,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 312 566,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2013 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services	65 000,00	0,00	68 000,00	68 000,00	68 000,00
73	Impôts et taxes	538 590,00	0,00	556 189,00	556 189,00	556 189,00
74	Dotations et participations	476 565,00	0,00	491 029,00	491 029,00	491 029,00
75	Autres produits gestion courante	84 000,00	0,00	84 000,00	84 000,00	84 000,00
Total des recettes de gestion courante		1 164 155,00	0,00	1 199 218,00	1 199 218,00	1 199 218,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 205,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (4)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 166 360,00	0,00	1 199 218,00	1 199 218,00	1 199 218,00
042	Opérations d'ordre entre section (5)			0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 166 360,00	0,00	1 199 218,00	1 199 218,00	1 199 218,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

113 348,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 312 566,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2013 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
204	Subventions d'équipement versées	400 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00
21	Immobilisations corporelles	577 800,00	0,00	571 000,00	571 000,00	571 000,00
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 465 000,00	0,00	1 620 436,94	1 620 436,94	1 620 436,94
	Total des opérations d'équipement	3 070 848,00	0,00	2 786 842,94	2 786 842,94	2 786 842,94
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	27 611,00	0,00	31 499,00	31 499,00	31 499,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	337 963,00	0,00	328 034,00	328 034,00	328 034,00
020	Dépenses imprévues Invest			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	365 574,00	0,00	359 533,00	359 533,00	359 533,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 436 422,00	0,00	3 146 375,94	3 146 375,94	3 146 375,94
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			190 200,00	190 200,00	190 200,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			190 200,00	190 200,00	190 200,00
	TOTAL	3 436 422,00	0,00	3 336 575,94	3 336 575,94	3 336 575,94

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 336 575,94
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2013 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	362 357,00	0,00	250 645,00	250 645,00	250 645,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 788 077,00	0,00	1 642 597,00	1 642 597,00	1 642 597,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	98 958,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 249 392,00	0,00	1 893 242,00	1 893 242,00	1 893 242,00
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	83 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
1068	Excédents de fonctionnement (9)	500 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
165	Dépôts & cautionnement reçus		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	583 000,00	0,00	660 000,00	660 000,00	660 000,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 832 392,00	0,00	2 553 242,00	2 553 242,00	2 553 242,00
021	Virement de la section de fonct. (4)	500 000,00		223 979,00	223 979,00	223 979,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			137 233,94	137 233,94	137 233,94
	Total des recettes d'ordre d'investissement	500 000,00		361 212,94	361 212,94	361 212,94
	TOTAL	3 332 392,00	0,00	2 914 454,94	2 914 454,94	2 914 454,94

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	422 121,00
--	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 336 575,94
---	---------------------

3. CONSEIL MUNICIPAL :

Le Maire informe les membres de l'assemblée qu'afin de garantir le bon exercice des fonctions d'élu local, la loi a instauré un droit à la formation de 18 jours par mandat au profit de chaque élu.

Dans les 3 mois du renouvellement de l'assemblée, une délibération détermine les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre.

Les crédits sont plafonnés à 20 % du montant maximum des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus.

Sont pris en charge les frais d'enseignement (si organisme agréé par le ministère de l'intérieur), de déplacement et éventuellement de perte de revenus, dans les conditions prévues par la réglementation.

Par ailleurs, un tableau des actions suivies financées par la collectivité est annexé au compte administratif et donne lieu à un débat annuel.

Les communes membres d'un EPCI ont la possibilité de transférer à ce dernier l'organisation et les moyens de la formation de leurs élus.

L'assemblée,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-12 et suivants

Considérant que la formation à leurs fonctions est un droit pour les élus qui le souhaitent,
DECIDE

Art. 1er. – Chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation selon ses souhaits, à la condition que l'organisme soit agréé par le ministère de l'intérieur.

Les thèmes privilégiés seront, notamment en début de mandat :

- les fondamentaux de l'action publique locale,
- les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions,
- les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, gestion des conflits, ...)

Art. 2. – le montant des dépenses totales sera plafonné à 2000 euros du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus

Art. 3. – Chaque année, un débat aura lieu au vu du tableau récapitulatif des formations suivies annexé au compte administratif

Art. 4. – d'imputer la dépense correspondante sur les crédits figurant au budget de la commune chapitre 65 – article 6535 Formation des Elus

Votes : Contre : 0 – Pour : 14

4. PERSONNEL :

a. Poste agent saisonnier

Le Maire donne lecture du courrier d'Emeline AVENEL pour un poste saisonnier au mois d'août 2014. Il donne une réponse défavorable. A la vue de son curriculum vitae, il n'y pas de besoin au secrétariat.

M^{me} CAUCHY rappelle que le poste de secrétariat aborde des missions bien spécifiques.

M. COTTAR rappelle que l'accueil du secrétariat n'est ouvert que le matin en période estivale.

5. COMMISSIONS – compte-rendu :

a. Voirie

Monsieur DEVIN fait le compte rendu de la réunion du 12 avril 2014

1- CARREFOUR RD 128 RD 921

- Une demande en mairie de la part des riverains habitants rue du Tronquay a été déposée pour sécuriser ce carrefour suite à un accident survenu en début d'année.

Les membres de la commission sont allés sur place pour trouver une solution fiable et peu coûteuse à savoir :

- Faut-il mettre des stops?

- Faut-il changer le régime de priorité?

- Faut-il aménager le carrefour en diminuant la largeur de la chaussée a cet endroit pour réduire la vitesse ?

Autant de questions qu'il faut revoir avec la Direction des Routes de forges qui sont habitués à ce genre de situation.

2- CHEMIN RURAL ROUTE DE BEZANCOURT

Ce chemin est labouré depuis plusieurs années par l'agriculteur qui exploite les deux parcelles de chaque côté du chemin.

Une demande de réouverture est demandée par un riverain qui ne peut plus aller a son terrain qui est après ces parcelles.

Une réunion sera proposée entre agriculteur, riverain et la mairie.

3- VIRAGE DEVANT MONSIEUR DEVAUX

Une demande de M. GERARD DEVAUX a été faite en 2013 pour sécuriser ce virage ou il y a un poteau téléphonique.

Suite a une réunion avec FRANCE TELECOM, il nous a été répondu qu'il leur était interdit de planter un poteau sur le domaine privé.

Depuis ce temps, M. DEVAUX a arraché la haie et remis un barrage à la place.

La commission estime qu'il préférable de laisser ce virage en l'état.

5 - BARRIERE DE SECURITE

A la demande de piétons empruntant le trottoir rue du Tronquay côté mairie, des voitures stationnent sur ce dit trottoir stationnent obligeant les piétons à emprunter la route.

La commission envisage de poser des barrières de sécurité pour empêcher ce stationnement. Des fourreaux sont à prévoir.

M. COTTAR propose que la route du Tronquay devienne prioritaire par rapport à la rue du Centre pour réduire la vitesse des voitures empruntant la rue du Centre.

5 – ENROBES

Il est demandé à M. DEVIN de chiffrer le coût des enrobés pour les routes et la place suivante :

- route du PAVILLON (reprise partielle)
- carrefour de la CUETTE (reprise totale)
- rue de la GRANDE VENTE (reprise totale)
- parking de l'EGLISE (reprise totale)

Un rendez-vous sera pris avec M. TALBAUT de l'ATESAT de NEUFCHATEL.

M. JUGUET demande une étude de faisabilité pour créer un parvis devant l'église. Ce parvis permettrait de mettre en valeur les commerces. Ce parvis devrait pouvoir résister aux véhicules (camions, voitures).

M. LEGAY et DEVIN font observer que c'est un projet très coûteux et moins abordable qu'un enrobé. Cependant ils conviennent qu'il est toujours possible de le faire chiffrer.

b. Affaires scolaires

M^{me} CAUCHY donne lecture du compte rendu de la Commission qui s'est réunie le 14 avril 2014.

« M. Legay a présenté la commission, son fonctionnement et son rôle.

Le principal sujet de la réunion étant la cantine scolaire M. Legay a expliqué son fonctionnement actuel. Les enfants sont accueillis au collège mais la convention s'arrêtera le 4 Juillet faute de places. Deux personnes sont mises à la disposition du collège par la mairie pour compenser la présence des primaires et maternelles. Une de ces personnes est à temps plein et l'autre à environ 60%. Elles cesseront donc de travailler au collège le 4 juillet. Les enfants sont actuellement encadrés par 6 personnes au primaire et 3 en maternelle. Le prix du repas est de 2.64 € en maternelle et de 2.93 € en primaire

Après discussion il est décidé que M. Legay redemandera à la maison de retraite et à Sigy-en-bray s'ils peuvent éventuellement nous préparer les repas sachant qu'il s'agit de 180 repas et qu'il faudra faire un appel d'offre.

Si nous décidons de faire appel à une entreprise il faut savoir que les contrats sont en général de 3 ans.

Actuellement nous versons à peu près 50 000 € par an au collège pour les repas.

Il est décidé que M^{me} Cauchy prendra rendez-vous avec diverses entreprises dont : EUREST, SCOLAREST, ISIDORE, AVENANCE. Les autres membres de la commission se renseigneront pour trouver d'autres prestataires.

La salle des fêtes semble être la seule possibilité actuelle pour accueillir les enfants d'autant plus que cette solution n'engendrera pour les maternelles qu'un trajet supplémentaire de 110 mètres par rapport à celui effectué quand les enfants étaient dans l'ancienne école maternelle. M. Legay précise toutefois que la salle des fêtes doit pouvoir continuer de fonctionner en tant que telle.

La discussion se poursuit et il est décidé :

- *qu'il n'y aura pas de self*
- *qu'il faudra installer des portes manteaux pour les maternelles,*
- *qu'il faudra acheter des verres adaptés aux enfants, le reste de la vaisselle étant celle de la salle des fêtes,*

- que la remise des clés après chaque location devra se faire à 8h le lundi
- qu'il faudra acheter des paniers supplémentaires pour le lave-vaisselle
- que le parquet doit être vitrifié
- que M. Biville et M^{me} Cauchy iront mesurer les tables des maternelles pour voir la place qu'elles occuperont dans la salle pour pouvoir décider de faire 1 ou 2 services (ce choix dépendant de nombreux autres facteurs il sera à nouveau débattu)
- que l'on demandera à la directrice de l'école maternelle si les enfants de grande section peuvent manger sur les grandes tables
- que M. Legay demandera à la mairie de Sigy-en-Bray pour aller visiter la cantine
- que l'on achètera des gilets fluo pour les accompagnateurs.

M^{me} Cauchy propose d'aller au collège lors des repas pour mieux se rendre compte du fonctionnement de la cantine et propose un rendez-vous le vendredi 9 Mai à 12h30. Il faudra rapidement communiquer auprès des parents d'élèves, sachant que cette situation ne sera que transitoire et que la commission étudiera la possibilité de créer une cantine pérenne.»

M. COTTAR évoque le problème de la multiplication des poubelles avec la mise en place de la cantine. M. LEGAY convient qu'il faut prendre contact avec le SIEOM pour évoquer un nombre de passage plus importants et une meilleure gestion des déchets.

M^{me} LEVISTRE fait observer qu'il va y avoir un coût supplémentaire.

M. LEGAY indique qu'il conviendra d'intégrer au coût du repas les frais de fonctionnement (ménage, EDF, eau, personnel).

M^{me} CAUCHY précise que néanmoins le prix sera très raisonnable.

M. JUGUET indique qu'il y a une volonté politique de consommer des produits locaux, fabriqués sur place.

M^{me} CAUCHY indique qu'il sera nécessaire de former le personnel.

M. LEGAY indique qu'un cahier des charges est à définir pour l'appel d'offre et d'y intégrer la possibilité de mise à disposition d'une armoire « réchauffe plat » plutôt que de l'acheter.

Mme CAUCHY informe que des visites sont programmé au mois de mai avec les différentes entreprises. M. LEGAY indique que des contacts avec d'autres écoles vont être pris pour mettre en place des visites. Mme LEVISTRE se propose d'en contacter quelques-unes.

M^{me} LEVISTRE demande le prix des repas. M. LEGAY lui donne une fourchette entre 2.02 et 2.25 euros pour les maternelles et 2.16 et 2.45 euros pour les primaires. A ces prix s'ajoutent les frais de fonctionnement.

c. Suivi travaux

M. BIVILLE fait le point sur les travaux.

Pour l'école primaire, la première phase est terminée. Le déménagement est réalisé et l'entrée des enseignantes et des élèves se fera le 30 avril. La seconde phase a commencé.

M. LEGAY remercie le personnel pour le déménagement.

M. DEVIN évoque les travaux à venir et en cours : le chemin d'accès, la cours refaite, et le nettoyage réalisé par les employés communaux à la place des entreprises.

Pour l'église, le chantier se déroule bien et dans les temps.

Pour le chemin du cimetière, la réception aura lieu plus tard quand l'engazonnement sera fait.

Pour la station d'épuration, le second bassin est réalisé, les roseaux seront plantés en semaine 19. Véolia, qui a la maintenance, a mesuré le débitmètre afin de connaître les débits entrants/sortants des eaux. Il a été mesuré que par temps secs il y a un débit de 50m³/jour, alors que par temps de pluie, il y a un débit de 150 m³/jour. Par conséquent, il existe des eaux « parasites » aux réseaux d'assainissement.

6. REMERCIEMENTS

a. Associations

M. LEGAY fait part de remerciements de l'association des Feuilles d'Or pour la subvention exceptionnelle accordée par le Conseil Municipal à l'occasion des 30 ans du club.

QUESTIONS DIVERSES :

M. OLENDEREK indique que le banc entre les tilleuls est à enlever ou à fixer car il bascule. M. LEGAY précise qu'il convient de le réparer ou de le changer. Ce sera étudié.

M^{me} FOURNIER indique aussi que le banc de l'école est non fixé et par conséquent dangereux.

La séance est levée à 23h10

Signatures :

Pascal LEGAY	
René DEVIN	
Jacques BIVILE	
Chantal CUMONT	
Danielle CAUCHY	
Alain FOURNIER	
Nelly OURSEL	
François JUGUET	
Alain DELAMARE	
Agnès LEVISTRE	
Jérôme COTTAR	
Pascale LETELLIER	
Aurélie FOURNIER	
Jean-Vincent OLENDEREK	
Stéphanie AUVRAY	